

2020-12-07

Lundi, le 7 décembre 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, sept décembre deux mille vingt (07-12-2020) à vingt heures en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2^e étage du Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Claude Dupont

Siège N° 4 = Claude Blain

Siège N° 5 = Maxime Allard

Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE les séances sont à huis clos pour respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE les séances seront enregistrées et déposées sur le site internet ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

202012-210

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée

Lundi, le 7 décembre 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, sept décembre deux mille vingt (07-12-20) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Avis de motion pour un règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2021 et les conditions de perception ;
- 11° Répartition des tâches 2021 ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Nomination d'une personne désignée (fossé mitoyen, clôture mitoyenne, fossé de drainage, etc.) ;
- 15° Route des Sommets – Demande de contribution financière ;
- 16° Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité ;
- 17° Surpresseur – Réseau d'égout ;
- 18° Réparation assiette du chemin Rang 1 – contre-offre ;
- 19° Matériel Chemin St-Rémi ;
- 20° Entente gré à gré – Déneigement sur appel ;
- 21° Reddition de comptes PPA-ES ;
- 22° Voirie, acceptation programmation TECQ ;
- 23° Demande de délai supplémentaire pour la démolition d'une ancienne roulotte ;
- 24° Varia ;
 - 24.1° Plainte concernant l'éclairage arrière du centre communautaire ;
 - 24.2° Jardin pédagogique – résumé du projet ;

202012-211

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202012-212

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 novembre 2020 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202012-213

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202012-214

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202000550 = Hydro-Québec : éclairage de rues	156.61 \$
202000551 = Bureau en gros : caméra	286.29 \$
202000552 = Hydro-Québec : station d'épuration	1 227.41 \$
202000553 = Bell Canada : téléphones au bureau	253.61 \$
202000554 = Hydro-Québec : chalet des loisirs, station de pompage et centre communautaire	1 518.51 \$
202000555 = Marie-Josée Legault : reconnaissance bénévolat journal	250.00 \$
202000556 = Hydro-Québec : station d'épuration	28.82 \$
202000557 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
202000558 = Hydro-Québec : déplacement de ligne électrique aérienne	39 928.33 \$
202000559 = Petite caisse timbres	300.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE NOVEMBRE : 100 776.35 \$

TOTAL DES REVENUS DE NOVEMBRE : 34 587.74 \$

202090281 à 284 = Maryse Ducharme : salaire (5 semaines)	3 890.55 \$
202090285 à 288 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (5 semaines)	3 061.40 \$
202090289 à 292 = Dany Guillemette : salaire (5 semaines)	3 197.05 \$
202090293 = Maxime Allard : rémun. des élus pour déc. 2020	279.06 \$
202090294 = Claude Blain : rémun. des élus pour déc. 2020	279.06 \$

202090295 = Claude Dupont : rémun. des élus pour déc. 2020	279.06 \$
202090296 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour déc. 2020	279.06 \$
202090297 = Francis Picard : rémun. des élus pour déc. 2020	279.06 \$
202090298 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour déc. 2020	837.89 \$
202090299 = Richard Viau : rémun. des élus pour déc. 2020	279.06 \$
202000560 à 564 Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, 50 % déneigement, chalet des loisirs	1 800.00 \$
202000565 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	117.16 \$
202000566 = Hydro-Québec : garage municipal	513.04 \$
202000567 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202000568 = Vivaco : essence, cadenas, clés, pelle grattoir, caisses d'eau, huile à compresseur	765.17 \$
202000569 = Solutions Supérieures : papier hygiénique, sacs à ordures, sacs pour compost, nettoyant pour toilettes, rechange de vadrouille	1 789.67 \$
202000570 = Therrien Couture Jolicoeur : dossier Hémond au 13 octobre 2020	523.14 \$
202000571 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	3 589.71 \$
202000572 = MRC des Sources : quote-part 2020 vers. 4 de 4	19 145.00 \$
202000573 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part déc. 2020 et frais de recul 2020	3 374.38 \$
202000574 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 342.20 \$
202000575 = Infotech : consultation, module fosses, webinaire taxation, formulaires électroniques	3 684.37 \$
202000576 = Pierre Therrien : frais de déplacement et club social 2020	127.00 \$
202000577 = Les Éditions juridiques FD : renouvellement mises à jour	198.98 \$
202000578 = Adrien Gagnon : club social 2020	102.00 \$
202000579 = Leroux & Frères : changement d'huile synthétique	86.23 \$
202000580 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	10.00 \$
202000581 = Ultima : assurances 2021	16 337.00 \$
202000582 = Comité de développement : balance de la subvention 2020	4 481.00 \$
202000583 = Claude Darveau : travaux pelle	396.66 \$
202000584 = Claude Blain : club social 2020	102.00 \$
202000585 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	325.38 \$
202000586 = JN Denis : fitting, hose air, lumière del portable	128.33 \$
202000587 = Charest International : filtres, raccord, h colleuse, lampe, relais, fil, switch, fitting, tube huile, crédit retour core	886.22 \$
202000588 = Desroches : diesel, mazout	2 464.25 \$
202000589 = Sidevic : locking plier 10''	13.39 \$
202000590 = Robitaille Equipement : lame hignway, nez Larochelle, patin fonte, boulon, pointe carbure rotative, lame mobile	6 113.22 \$
202000591 = Signel Services inc : plaquettes aluminium 911	492.67 \$
202000592 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	734.40 \$
202000593 = Armature G. Roy : changer bearing, régulateur, fan, temps	229.95 \$
202000594 = Oxygène Bois-Francs : acetylene	15.87 \$
202000595 = Centre agricole Wotton : fuses, peinture	17.15 \$
202000596 = Excavation Claude Darveau : transport gravier	3 058.33 \$
202000597 = Claude Dupont : club social 2020	102.00 \$
202000598 = Francis Picard : club social 2020	102.00 \$
202000599 = Louise Morin : responsable de la bibliothèque (5 semaines) et achats divers pour la bibliothèque	237.77 \$
202000600 = Richard Viau : frais de déplacement et club social 2020	143.80 \$

202000601 = Maxime Allard : club social 2020	102.00 \$
202000602 = Groupe Déziel : moteur hyd pour tourniquet sableuse Tenco	407.88 \$
202000603 = Excavation Pellerin : travaux pelle – barrage de castors	321.93 \$
202000604 = Valérie Gagnon : terre, compost, outils jardin, porte manteau pour salopettes	819.13 \$
202000605 = Citérémis : réservation nom de domaine	41.68 \$
202000606 = Joanie Bélanger : terre pour pousses, fruitiers pour jardin, semences, livres de jardinage pour les élèves	411.36 \$
202000607 = GTE Consultants : dossier 2020-004 – points 2 et 3 de la résolution 202009-157 pour révision règlements	3 099.32 \$
202000608 = Comptoir Saint-Vrac : cotisation annuelle membre	20.01 \$
202000609 = Fabrik & Co : masques de protection, désinfectant	302.95 \$
202000610 = Gesterra : redevances et élimination	1 524.72 \$
202000611 = Rappel : mise à jour du plan d'intervention TECQ	1 149.75 \$
202000612 = Geneviève Boivin-Roussy : pancartes	300.00 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	98 329.40 \$

202012-215

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

202012-216

Il est résolu à l'unanimité des membres

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme dépose le rapport des revenus et dépenses préparé en date du 26 novembre 2020.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

202012-217

Le conseiller Claude Dupont donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant le taux de taxes de l'exercice financier 2021 et les conditions de perception.

Adoptée

RÉPARTITION DES TÂCHES POUR L'ANNÉE 2021

Loisirs municipaux :	Richard Viau	Francis Picard
Voirie :	Francis Picard	Adrien Gagnon
	Maxime Allard	
Bibliothèque :	Claude Dupont	Maxime Allard
Action Jeunesse :	Richard Viau	Francis Picard
Régie incendie des 3 Monts	Claude Blain	Pierre Therrien
	Adrien Gagnon	
Sécurité civile :	Tous les membres du conseil	
Comité de développement :	Maxime Allard	Claude Dupont
	Francis Picard	Richard Viau
Hygiène du milieu :	Claude Blain	Richard Viau
	Pierre Therrien	
Service Sanitaire Intermunicipal/PGMR :	Claude Blain	Richard Viau
	Pierre Therrien	
Site d'enfouissement :	Claude Blain	Richard Viau
	Pierre Therrien	
Comité consultatif d'urbanisme :	Claude Dupont	Adrien Gagnon
Table Jeunesse :	Richard Viau	Maxime Allard
Comité de Sécurité publique	Claude Dupont	Claude Blain
École / Centre de services scolaire	Maxime Allard	Francis Picard
Accueil	Claude Dupont	
Culturel	Claude Dupont	Adrien Gagnon
Embellissement	Maxime Allard	Pierre Therrien
Chambre de commerce	Francis Picard	Maxime Allard
Route des Sommets	Claude Dupont	Pierre Therrien
Mont Ham	Claude Dupont	
Comité 1609	Francis Picard	Maxime Allard
	Richard Viau	

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE (FOSSÉ MITOYEN, CLÔTURE MITOYENNE, FOSSÉ DE DRAINAGE, ETC.)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désignent l'officier municipal, Monsieur Luc Lefrançois pour régler les mécontentes conformément aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales.

CONSIDÉRANT QUE le 3e alinéa de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles ;

202012-218

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée.

QUE l'ouverture de dossier est fixée à 100 \$ par demande en plus des frais suivants :

Travail et démarches de la personne désignée (par exemple : vacation sur les lieux, vacation au bureau de la publicité des droits, préparation de rapport et transmission de rapport, ordonnance, etc.) selon le salaire horaire de l'inspecteur ;

Déboursés divers (frais pour services professionnels : avocats, agronomes, ingénieurs, etc., transmission de documents, etc.) selon les coûts réels ;

Frais de déplacement selon les frais payés habituellement par la municipalité ;

Les montants prévus à la présente résolution seront indexés, pour chaque exercice financier à compter du 1er janvier 2014, en fonction du salaire payé à l'inspecteur.

Adoptée

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ROUTE DES SOMMETS

Attendu que la Route des Sommets traverse notre territoire ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région ;

Attendu que la contribution est prévue dans le plan de développement de la municipalité adopté précédemment ;

202012-219

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

De reconduire pour l'année 2021, 2022 et 2023 le soutien financier à la Route des Sommets par une contribution financière de 436,73 \$ par année.

Adoptée

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

202012-220

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 26 novembre 2020.

Adoptée

SURPRESSEUR – RÉSEAU D'ÉGOUT

202012-221

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil acceptent la proposition pour l'acquisition d'un surpresseur modèle RBS 45, moteur 20 HP 575 3 60, base coulissante, installation incluant les poulies et courroies au montant de 10 025 \$ plus taxes.

Adoptée

RÉPARATION ASSIETTE DU CHEMIN RANG 1 CONTRE-OFFRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de bûchage ont été effectués sur une terre située sur le Rang 1 à Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie a endommagé la chaussée et que la municipalité a dû refaire l'assiette du chemin à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QU' une facture au montant de 2 360 \$ a été envoyée à Boisés B.M. inc., propriétaire concerné par ces dommages ;

CONSIDÉRANT QUE les Boisés B.M. inc ont fait une contre-offre à la municipalité au montant de 1 200 \$;

202012-222

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la contre-offre des Boisés B.M. inc. Par contre, s'il y a récurrence le propriétaire devra dorénavant payer l'entièreté de la facture.

Adoptée

MATÉRIEL CHEMIN ST-RÉMI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a transporté du matériel (galet) sur la parcelle de terrain lui appartenant sur le chemin Saint-Rémi pour d'éventuels travaux près de cet endroit ;

CONSIDÉRANT QU' un conseiller a vu Daniel Béliveau, contribuable prendre du matériel pour le transporter sur sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Francis Picard et le responsable en voirie, Dany Guillemette ont rencontré monsieur Béliveau à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU' ils ont évalué la quantité transportée à 6 voyages ;

202012-223

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une facture au montant de 360 \$ en compensation pour le matériel qui a été transporté sur la propriété de monsieur Béliveau.

Adoptée

ENTENTE GRÉ À GRÉ – DÉNEIGEMENT À LA DEMANDE

202012-224

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien signe une entente de gré à gré avec Monsieur Vincent Marcoux pour effectuer le déneigement à la demande sur la Route 216, les rues municipales, les routes rurales ainsi que les cours de l'école, du centre communautaire, du garage municipal, du chalet des loisirs, de la station d'épuration ainsi que l'accès à la réserve d'eau située dans la cour du Garage Leroux & Frères.

Le taux horaire sera de 30 \$ de l'heure et lorsque monsieur Marcoux sera de garde trois (3) heures lui seront payées s'il n'a pas eu à faire le déneigement sinon il sera payé pour les heures effectuées.

Monsieur Marcoux devra fournir une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$.

Adoptée

REDDITION DE COMPTES 2020-2021

- Dossier : 00030285-1 – 40010 (05) – 2020-06-16-55
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- Résolution numéro : 202012-225

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

202012-225

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Adrien Gagnon, appuyée par le conseiller Richard Viau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la Municipalité de Saint-Adrien approuve les dépenses d'un montant de 36 460 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

VOIRIE

Le maire, Pierre Therrien informe les membres du conseil que la programmation dans le cadre du Programme TECQ a été approuvée. Nous pourrions donc débiter les travaux au printemps 2021.

**DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE
DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DÉMOLITION D'UNE
ANCIENNE ROULOTTE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Luc Larrivée demandant un dernier délai supplémentaire pour la démolition de l'ancienne roulotte (maison mobile) encore sur le terrain et juste à côté de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Larrivée a reçu plusieurs avis à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte est une perte totale et n'est plus récupérable et qu'elle est une nuisance au sens de notre règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la roulotte devra être démolie et que les matières résiduelles résultants de cette démolition devront être acheminées à un site conforme prévu à cet effet et reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE d'aucune façon la roulotte ou ses matières résiduelles ne pourront être simplement démenagées ou entreposées ailleurs sur l'immeuble de monsieur Larrivée ;

202012-226

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des membres

QUE les membres du conseil exigent que les travaux de démolition soient entièrement terminés pour le 31 mars 2021.

Adoptée

**PLAINTÉ POUR ÉCLAIRAGE ARRIÈRE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Adrien a reçu une plainte concernant l'éclairage arrière au centre communautaire, une demande a été faite auprès de Pelletier et Picard pour modifier la sentinelle pour que l'éclairage soit dirigé seulement sur le stationnement arrière.

PROJET FDT - JARDIN PÉDAGOGIQUE

CONSIDÉRANT le résumé remis par la coordonnatrice du projet madame Joanie Bélanger qui se lit comme suit :

Voici ce que le budget nous a permis de réaliser :

- Acheter le reste des outils pour assurer le bon fonctionnement du jardin ;

- Avoir une super belle pancarte devant le jardin faite par Geneviève Boivin Roussy, vous l'avez vu ?
- Acheter des livres supplémentaires dans les classes en lien avec l'écologie et le jardinage ;
- Financer des activités de cuisine en classe pour les élèves ;
- Acheter des arbres fruitiers que nous allons recevoir au printemps et que nous allons planter autour du jardin ;

Malgré la situation actuelle et les contraintes, la saison d'été du jardin s'est super bien déroulée avec des familles qui sont venu à tour de rôle prendre soin du jardin. Onze familles du village ont été impliqués ! Nous avons fait plusieurs activités au jardin cet automne avec les élèves, nous avons eu un très bon retour des enseignantes et les enfants ont adorés. Le lien se fait de plus en plus entre l'école et le jardin. Nous travaillons actuellement sur un mini programme pédagogique en lien avec le jardinage. Cela permettra au projet d'être stable dans le temps et bien intégré dans le système scolaire. Une école avec programme de jardinage pédagogique, ça ne passe pas inaperçu pour les jeunes familles qui pensent à venir s'établir ici. Le jardin fait rayonner l'école et le village également. Sans votre contribution, nous n'aurions pas réussi à atteindre tous ces objectifs. Un grand merci pour votre confiance et votre appui.

CONSIDÉRANT QUE le projet Jardin pédagogique est terminé ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures ont été transmis pour faire la reddition de compte du projet ;

202012-227

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à transmettre la reddition de comptes à la MRC des Sources.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202012-228

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close à 20 h 55.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".